

## APPEL À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

### SYMPOSIUM SUR LE PASSEPORT BIOLOGIQUE DE L'ATHLÈTE 2022 DE L'AMA

#### CONTEXTE

Fondée en 1999, l'Agence mondiale antidopage (AMA) est une organisation internationale indépendante composée et financée par le Mouvement sportif et les gouvernements. En tant que régulateur mondial, l'AMA a comme principal rôle de développer, d'harmoniser et de coordonner les règles liées au dopage dans tous les sports et tous les pays. Ses activités principales sont notamment la supervision de la mise en œuvre du Code mondial antidopage (le Code) et des Standards internationaux associés, la recherche scientifique et la recherche en sciences sociales, l'éducation, le renseignement et les enquêtes, ainsi que le renforcement des capacités antidopage en collaboration avec les organisations antidopage (OAD) du monde entier.

Le Passeport biologique de l'athlète (PBA) est un outil important de la lutte contre le dopage et sert à effectuer un suivi dans le temps d'un certain nombre de paramètres biologiques révélant les effets du dopage. Pour être fructueux, un programme de PBA requiert une collaboration efficace entre les différents groupes de partenaires, parmi lesquels les OAD, les Unités de gestion du Passeport biologique de l'athlète (UGPA) et les experts en matière de PBA.

Ces dernières années, l'AMA a organisé deux symposiums très productifs sur le PBA. Son objectif était de réunir les acteurs de la lutte contre le dopage impliqués dans les différents volets des programmes de PBA – contrôles, administration, examens d'experts, gestion des résultats, etc. – afin de promouvoir l'harmonisation des pratiques et l'échange de connaissances.

1. La première édition a été gracieusement organisée par le Laboratoire antidopage du Qatar et s'est tenue les 2 et 3 novembre 2015 à Doha, au Qatar. L'événement a rassemblé 75 utilisateurs du PBA expérimentés, dont des spécialistes de l'examen des passeports dans ADAMS, des UGPBA, des gestionnaires de PBA dans les OAD et des spécialistes juridiques ayant une expérience en matière de PBA. Les grands thèmes suivants ont été abordés :
  - Importance de départager les responsabilités dans le processus associé au PBA et de s'entendre sur la séparation des rôles et des responsabilités conformément aux lignes directrices pertinentes;
  - Harmonisation des renseignements à entrer dans ADAMS afin d'optimiser l'efficacité du PBA;
  - Importance cruciale de la transparence et de l'objectivité dans la procédure associée au PBA;
  - Reconnaissance des multiples effets du PBA (au-delà des articles 2.1 et 2.2 du Code mondial antidopage) et prise en compte de ces effets dans une stratégie antidopage;
  - Importance critique de saisir les formulaires de contrôle du dopage dans ADAMS pour assurer l'efficacité du PBA;



- Compréhension de l'état actuel du PBA, de l'évolution et de l'intégration des modules à l'avenir.
2. La deuxième édition du Symposium sur le Passeport biologique de l'athlète de l'AMA, gracieusement organisée par la Fédération italienne de médecine sportive (FMSI), a eu lieu du 5 au 7 novembre 2018 à Rome, en Italie. Sur le thème « Définir le présent et l'avenir du PBA », le Symposium a réuni 238 participants de 74 pays. Les 140 organisations représentées comprenaient des UGPBA, des fédérations internationales de sport, des organisations nationales et régionales antidopage (ONAD et ORAD), des laboratoires accrédités par l'AMA et des experts du PBA responsables d'examiner les passeports. L'événement a donné lieu aux conclusions suivantes :
- Il faut continuer à travailler ensemble pour partager les informations et les progrès, à renforcer la collaboration, la communication et la confiance entre les partenaires de la lutte antidopage, et à faire connaître davantage les succès du PBA.
  - Le PBA n'est pas un outil employé de façon isolée; une meilleure intégration du passeport aux autres volets du programme antidopage (tels que les contrôles et les enquêtes) pourrait améliorer les résultats.
  - Au fil de l'évolution du PBA, le rôle des partenaires individuels deviendra plus complexe et spécialisé, ce qui fait ressortir le besoin de définir clairement les rôles, d'avoir du personnel qualifié et d'offrir des programmes de formation continue.
  - Le système doit évoluer plus vite : si l'on considère que les sportifs ont le droit d'affronter des concurrents propres, il faut continuer d'améliorer le système.

## **SYMPOSIUM SUR LE PASSEPORT BIOLOGIQUE DE L'ATHLÈTE 2022 DE L'AMA : APPEL À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT**

Depuis le Symposium de 2018, plus de 75 OAD ont lancé des programmes de PBA. Afin de favoriser l'échange de connaissances et de bonnes pratiques entre les utilisateurs de ce type de programme, l'AMA prévoit de tenir une troisième édition en octobre, à la fin de novembre ou au début de décembre 2022.

Compte tenu de la croissance de l'événement, du rayonnement qu'il peut générer pour une organisation et une ville et de ses retombées économiques, l'AMA suit maintenant un processus plus formel afin de sonder l'intérêt pour ce genre de manifestations. Tous les hôtes potentiels peuvent ainsi exprimer leur intérêt en fonction de critères clairement établis (voir ci-dessous).

### **DATE DE L'ÉVÉNEMENT**

L'AMA est consciente que les hôtes potentiels doivent tenir compte de leur calendrier d'événements dans leur déclaration d'intérêt pour l'accueil du Symposium sur le PBA de 2022. Au vu du calendrier des manifestations de l'AMA en 2022, l'Agence compte le tenir en octobre, à la fin de novembre ou au début de décembre. C'est pourquoi la planification devrait commencer dès que possible pour assurer le succès de l'événement.



## **CRITÈRES DE SÉLECTION**

### **Remarque**

Comme lors des précédents symposiums sur le PBA, l'AMA ne souhaite pas exiger de frais de participation<sup>1</sup>. Les participants devront payer le transport aérien et l'hébergement, ainsi que les repas ne faisant pas partie du programme officiel, mais tous les autres coûts devraient être à la charge des hôtes (veuillez vous référer, entre autres, à la liste de critères ci-dessous).

Il est possible de solliciter des parrainages, mais l'AMA devra les évaluer et les approuver au préalable de manière à éviter tout conflit avec ses propres intérêts et ceux de ses partenaires. Par ailleurs, l'Agence demande à toutes les parties prenantes qui souhaitent présenter une déclaration d'intérêt pour l'accueil du Symposium sur le PBA en 2022 de tenir compte des critères suivants et de fournir des réponses en conséquence.

### **Soutien officiel**

1. Comme il est important pour l'AMA de pouvoir confirmer que toutes les autorités concernées (ville, province ou État, pays, ONAD ou ORAD, comité national olympique, fédération internationale ayant son siège sur place, etc.) appuient la déclaration d'intérêt, des lettres de soutien officielles devront lui être adressées.
2. Un énoncé de l'engagement financier nécessaire à la tenue du Symposium devra également être fourni.

### **Organisation/gestion du Symposium**

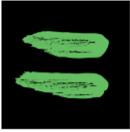
3. Mise à disposition de personnel local pour participer à la préparation et au déroulement de l'événement (entreprise professionnelle d'organisation de conférences);
4. Création et gestion d'un système en ligne pour l'inscription, la réservation d'hôtel, l'accréditation, etc., au moins en anglais et, si possible, dans une autre langue parlée dans la ville hôte. Un accès à ce système devra également être fourni au personnel de l'AMA.

### **Exigences concernant le lieu du Symposium**

5. Proposition de lieu, avec des détails sur la capacité disponible pour les séances plénières, les ateliers/séances de groupe (dans la même salle) et le secrétariat, ainsi que sur l'accessibilité pour les personnes handicapées;
6. Salle de séance plénière d'environ 350 places, organisée en tables semi-circulaires de six participants pour faciliter les discussions et la répartition en sous-groupes;
7. Bonne connexion Internet Wi-Fi dans la salle de conférence et les aires communes (foyers, bureau d'accueil, etc.), tension d'alimentation et prises électriques suffisantes autour des tables de conférence (pour le chargement d'appareils électroniques – tablettes, téléphones mobiles, ordinateurs, etc.);

---

<sup>1</sup> Des frais d'inscription pourraient être exigés dans certaines circonstances. Cette décision doit toutefois être prise en consultation avec l'AMA et justifiée clairement.



8. Aire distincte pour les pauses café, en matinée et l'après-midi, et le repas du midi (voir la section sur les services de traiteur ci-dessous);
9. Infrastructure technologique adéquate (technologies de l'information et audiovisuelles, sonorisation et éclairage) pour les présentations et les vidéos.

### **Interprétation**

10. L'AMA ne prévoit pas d'offrir des services de traduction simultanée pendant le Symposium. Toutefois, l'hôte peut, à sa discrétion, décider d'offrir ce service dans la langue locale.

### **Services de traiteur**

11. Installations et services de traiteur appropriés pour les repas des participants (repas du midi et pauses) pendant toute la durée du Symposium;
12. Installations et services de traiteur appropriés pour une réception, le premier soir du Symposium.

### **Hébergement**

13. Sélection d'hôtels appropriée (diverses catégories et fourchettes de prix, chambres accessibles aux personnes handicapées) pour répondre aux besoins de tous les participants;
14. Services de transport complets et efficaces (aéroport offrant des correspondances internationales, gare ferroviaire, etc.);
15. Service de navette adéquat (autobus et autres) entre le lieu de l'événement et les différents hôtels (si ce n'est pas dans le même établissement).

### **Événements sociaux/forfait touristique**

16. Forfait touristique optionnel pour les participants et les accompagnants.

## **RESPONSABILITÉ DE L'ÉVÉNEMENT**

L'AMA est responsable du contenu du Symposium sur le PBA de 2022. L'Agence collaborera bien entendu activement avec l'hôte pour que la manifestation reflète l'engagement pris avec lui. L'AMA établira une structure pour appuyer le processus décisionnel, la planification et la collaboration avec l'hôte à tous les égards.

Les rôles et responsabilités seront décrits dans une entente (voir la section suivante).

## **ENTENTE**

Les éléments ci-dessus n'incluent pas tous les aspects de la planification du Symposium. Une fois l'hôte sélectionné, l'AMA soumettra une entente officielle établissant les conditions de la collaboration entre l'Agence et la ville ou le pays hôte sélectionné.



## **NON-ADMISSIBILITÉ À L'ACCUEIL DES ÉVÉNEMENTS DE L'AMA**

L'AMA ne prendra pas en compte les déclarations d'intérêt provenant de pays qui n'adhèrent pas à la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport ou qui n'ont pas versé leurs contributions annuelles à l'AMA, ou d'organisations signataires du Code mondial antidopage qui sont non conformes à celui-ci.

## **SOUSSION ET DATE LIMITE**

L'AMA vous saurait gré de présenter votre déclaration d'intérêt en français et/ou en anglais et d'y inclure les renseignements suivants :

- nom de l'organisateur (hôte) local, noms des membres du comité d'organisation local et secrétariat local/entreprise professionnelle d'organisation de conférences, si possible;
- buts de l'hôte potentiel par rapport à l'événement;
- dates proposées, avec leurs avantages et inconvénients potentiels;
- lieu de l'événement;
- budget estimé, tenant compte du nombre projeté de participants, des frais d'inscription (s'il y a lieu), des revenus de parrainage et des autres revenus et dépenses; veuillez contacter la responsable des événements de l'AMA (ses coordonnées figurent ci-dessous) pour obtenir un modèle de budget;
- projet de calendrier du Symposium;
- degré de participation attendu du personnel de l'AMA (soutien pour les inscriptions, les paiements, la communication, la promotion, etc.).

Les écarts par rapport aux critères ci-dessus doivent être mentionnés expressément. En disposant de ces informations, l'AMA pourra mener des discussions et prendre des décisions en conséquence, et éviter autant que possible les malentendus potentiels.

Les parties intéressées sont priées d'envoyer leur déclaration d'intérêt par courriel au plus tard le **vendredi 28 janvier 2022 à 17 h (heure de Montréal)**, à l'attention de :

D<sup>r</sup> Reid Aikin  
Directeur associé, Passeport biologique de l'athlète  
Agence mondiale antidopage  
Courriel : [reid.aikin@wada-ama.org](mailto:reid.aikin@wada-ama.org)

Veuillez également envoyer une copie à Anaïs Lefevre, responsable, Projets et événements de l'AMA à l'adresse [anais.lefevre@wada-ama.org](mailto:anais.lefevre@wada-ama.org)

Pour toute autre question, n'hésitez pas à contacter M<sup>me</sup> Lefevre.